

**Section de Savoie**

Chambéry, le 14 janvier 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie- DASEN  
de la Savoie

Objet : compensation du temps de saisie des évaluations CP 2<sup>ème</sup> session

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le protocole d'évaluations nationales pour les élèves de CP prévoit une deuxième session de passation en janvier. Pour la première session, suite à une demande du SE-Unsa, cinq heures d'activités pédagogiques complémentaires ont été dégagées pour permettre aux enseignants de saisir les réponses de leurs élèves.

Pour la session de janvier, le SE-Unsa vous demande donc d'accorder, au choix :

- une compensation horaire pour les personnels concernés sur :
  - -soit les activités pédagogiques complémentaires,
  - soit les animations pédagogiques,
  - soit la journée de solidarité,
  - soit les 2 demi-journées laissées à l'initiative des autorités académiques,
  - soit le temps de classe, en utilisant des moyens de remplacement.
  
- une compensation financière avec des heures supplémentaires.

Il s'agit pour le SE-Unsa d'une décision de reconnaissance du temps supplémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.



Ludovic Bérenger  
Pour le SE-Unsa Savoie